Département du Morbihan

COMMUNE DE PENESTIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement grahique

5-1 Zonage Nord

Approuvé le: 11 octobre 2010
Modification simplifiée n°1 le : 7 mai 2012
Modification n°2 le : 21 novembre 2014
Modification simplifiée n°3 le : 29 juin 2015
Modification simplifiée n°4 le : 18 janvier 2016
ECH. 1 / 5000 ème

LEGENDE

- Limite de zone
- Ao — Classement de la zone
- Emplacement réservé
- Changement de destination possible
- Marge de recul des routes départementales (35 m / RD / 35 m)
- Espace Boisé Classé
- Haie : élément du paysage à préserver *au titre du paragraphe III-2° de l'article L 123.1.5 du Code de l'Urbanisme*
- Elément du paysage à préserver *au titre du paragraphe III-2° de l'article L 123.1.5 du Code de l'Urbanisme*
- Sites archéologiques
- Cours d'eau permanent *recensé lors de l'inventaire des zones humides*
- Plan d'eau *recensé lors de l'inventaire des zones humides*
- Secteurs soumis à risque d'érosion
- Limite des espaces proches du rivage

DEFINITION DES ZONES

Zone U:	Secteurs déjà urbanisés
Zone AU:	Secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation zones 1AU: immédiatement constructibles zones 2AU: nécessitent une modification ou une révision du PLU
Zone A:	Secteurs agricoles
Zone NA:	Secteurs naturels à protéger
Zone NP:	Secteurs naturels humides à protéger
Zone NH:	Evolution du bâti

Information relative à l'annulation partielle ou totale de zones par décision du Tribunal Administratif de Rennes en date du 16 avril 2013

Liste des emplacements réservés:
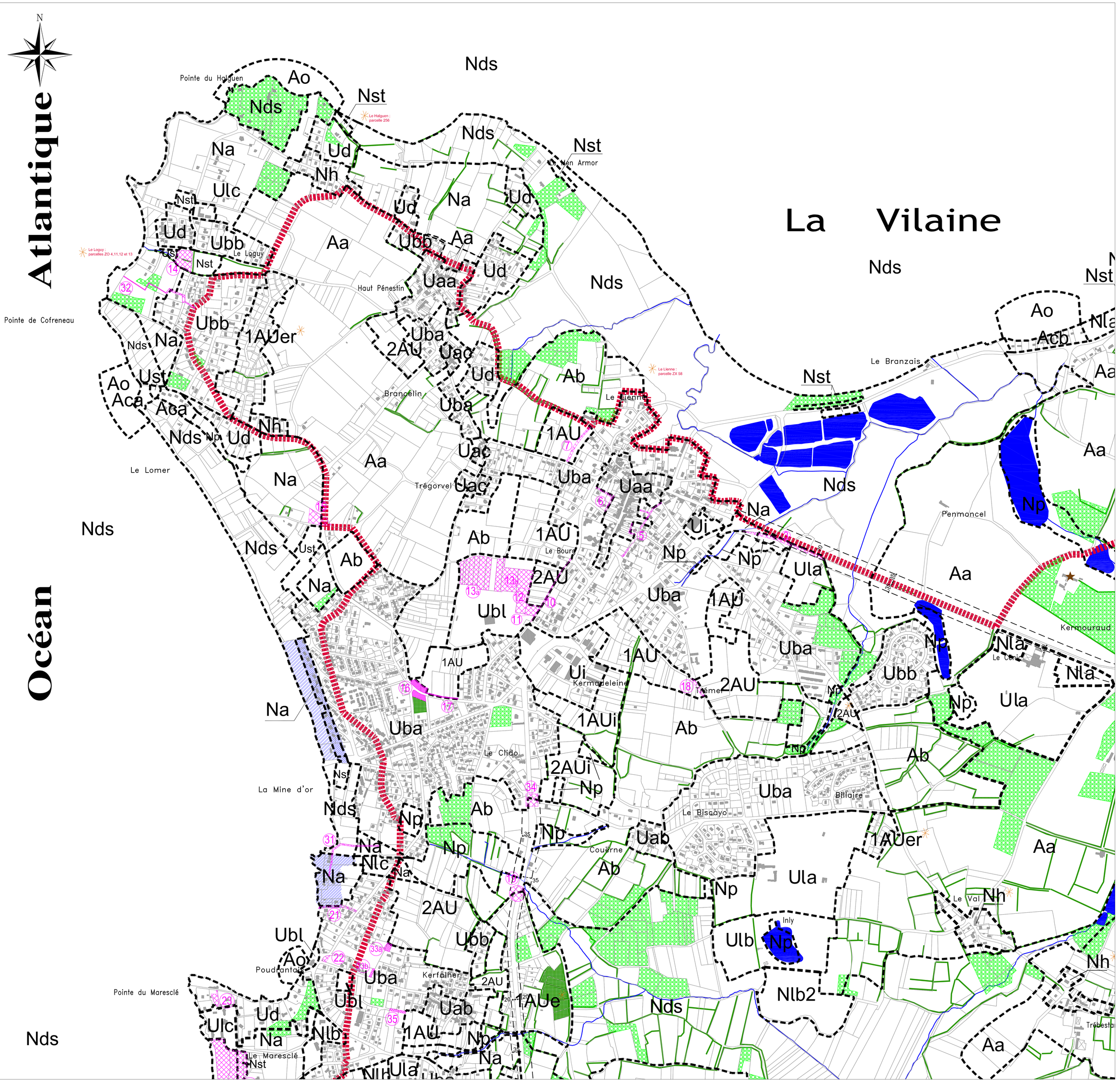
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une voie de desserte (Hélignon)	Commune	1 006 m² environ
2	Déplacement d'un tronçon de la route du Large au sud (Hélignon)	Commune	2 728 m²
3	Élargissement de voirie et aménagement urbain d'entrée de ville (Gd Ste)	Commune	2862 m² environ
5	Création de voirie de desserte afin de désenclaver les parcelles et sécuriser la rue du cidrière. (Le Bourg ouest)	Commune	1 151 m² environ
6	Création de voirie. (Le bourg ouest)	Commune	758 m² environ
7	Création de voirie pour désenclavement du bourg. (Kerdor-Meudic)	Commune	1 245 m² environ
10	Aménagement de voirie. (L'aire du hutteau)	Commune	926 m² environ
11	Création d'une aire de stationnement. (Le Bourg)	Commune	1 647 m² environ
12	Création d'une aire de stationnement pour Camping-cars. (Le lac de Meucon)	Commune	3 804 m² environ
13	Extension des équipements sportifs et collectifs et ouvrages techniques (conformément au SDAP). (Lac de Meucon)	Commune	13a ; 13 290 m² environ 13b ; 11 931 m² environ
14	Création d'une aire naturelle de stationnement et aménagement paysager. (Le Lagoy)	Commune	3 845 m² environ
15	Élargissement de carrefour. (Ste Anne d'Oé)	Commune	2 078 m² environ
16	Aménagement de voirie et stationnement. (Ste Anne d'Oé)	Commune	2 525 m² environ
17	Aménagement de voirie (Ste Anne d'Oé)	Commune	483 m²
18	Aménagement de voirie. (Penner)	Commune	690 m² environ
19	Aménagement de carrefour. (RD 311)	Commune	2742 m² environ
21	Élargissement et acquisition de voirie privée pour le désenclavement d'un secteur côtier nuite au recul de la falaise. (Le Lomer)	Commune	1122 m² environ
22	Aménagement urbain d'une place. (Poulduantous)	Commune	422 m² environ
23	Placette de retournement. (Petite Lalouvrec)	Commune	894 m² environ
24	Désenclavement d'un secteur côtier, conformément à l'article L146-6 du code de l'urbanisme (au-delà de la bande des 100 m), et aménagement d'un local de surveillance des plages et d'un centre aéré temporaire (démontable). (Le Lomer)	Commune	15 470 m² environ
25	Aménagement de voirie. (Le Moresclé)	Commune	4479 m² environ
26	Aménagement de voirie. (Le Moresclé)	Commune	4 410 m² environ
27	Aménagement d'un accès sur littoral, conformément d'une aire naturelle de stationnement existante, et création d'une aire naturelle de stationnement au-delà de la bande des 100m. (Le Goulmen)	Commune	11 010 m² environ
28	Aménagement de carrefour. (Kerdor)	Commune	504 m² environ
29	Désenclavement d'un secteur côtier et conformément d'une aire naturelle de stationnement existante. (Penangrit)	Commune	5 649 m² environ
30	Création d'un chemin piéton et traitement paysager. (Kerpont)	Commune	2 442m² environ
31	Désenclavement d'un secteur côtier	Commune	1220 m² environ
32	Création d'un cheminement piétion (Le Lorvez)	Commune	1178 m² Environ
33	Création de desserte. (Penvénérec)	Commune	33a ; 420 m² environ 33b ; 233 m² environ
34	Aménagement de carrefour. (RD 311)	Commune	2012 m² environ
35	Création de desserte. (Kerfalher Sud)	Commune	479 m² environ